



objectifs

public concerné

modalités supervision collective à partir de 3 personnes

Supervision individuelle et collective

La supervision entre dans le cadre éthique de l'exercice du métier de coach. Elle offre à chaque coach la possibilité d'exposer des problématiques rencontrées lors de séances de coaching, un espace et un temps d'échange de sa pratique avec ses pairs et en présence d'un superviseur.

La supervision constitue une aide et un soutien précieux dans le parcours de tout coach professionnel ainsi qu'un éveil à la curiosité et à l'enrichissement de ses connaissances.

La supervision est aussi et surtout l'occasion d'un partage professionnel autour de la dynamique d'un métier passionnant en perpétuel devenir créateur. C'est dans cet esprit que le Centre International du Coach vous propose de mettre au service de coaches professionnels un pôle de supervision.

Dans le cadre d'une supervision collective, le groupe devra majoritairement être constitué de coaches certifiés par le CIC-Centre International du Coach.

Supervision collective à partir de 3 personnes

Il appartient aux coaches intéressés par la supervision de constituer en toute autonomie un groupe entre 3 et 6 participants au plus.

Le choix du superviseur se fait parmi les 4 superviseurs proposés ci-après par le CIC. La durée de chaque séance est fixée à 1 heure.

Le mode en est la conférence téléphonique.

Un engagement est pris pour 3 séances à répartir sur 1 an maximum. Le coût net pour 3 séances d'1h de supervision collective est de :

- 200 € par personne pour un groupe de 3
- 150 € par personne pour un groupe de 4
- 120 € par personne pour un groupe de 5
- 100 € par personne pour un groupe de 6

Un coût forfaitaire de 100 € pour les 3 séances sera appliqué pour tout dossier de prise en charge par une entreprise ou une collectivité, sauf s'il s'agit d'une TPE.

Pour la mise en place d'une supervision collective ou pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions de prendre contact avec Fanny Devaucoup au 04 38 02 01 70 ou à l'adresse fanny.devaucoup@centre-coach.fr



superviseurs

Tous les superviseurs
du CIC sont
également des
coachs certifiés
en activité

méthode pédagogique

modalités
supervision
individuelle
ou pour maximum
2 personnes



Contactez-nous à
fanny.devaucoup@centre-coach.fr
pour toutes informations
complémentaires

Nous vous proposons 4 superviseurs dans le cadre des supervisons collectives :

Patricia Brochier

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision collective est d'aider le coach à prendre de la hauteur dans sa pratique, pour gagner de l'aisance et du professionnalisme dans ses accompagnements.

Le coach s'appuie sur la supervision pour mesurer les attitudes justes à développer pour rester dans l'éthique et la déontologie de ce métier.

Franck Gervason

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision collective est l'analyse des dynamiques relationnelles entre le coaché et le coach.

L'analyse des situations concrètes d'accompagnement permet un réajustement de la posture de coach au service d'un questionnement efficace, une intuition probable transformée en une analyse pertinente, une appréhension distanciée des enjeux du coaché et de l'atteinte des objectifs (du coaché et du coach).

Sa sensibilité en psychologie comportementale (PNL) et sa formation psychanalytique soutiennent une démarche à la fois pragmatique et en profondeur au service des exigences du métier de coach.

Isabelle Grandné

Ce qui guide principalement sa pratique en supervision collective est d'accompagner le coach à enrichir son expérience, à élargir son champ de représentation et d'action, et à progresser sur sa pratique de coach dans un climat de confiance, de sécurité et de sérénité, dans un cadre respectueux de la déontologie et de l'éthique.

Le coach supervisé développe sa pratique en coaching en lien avec l'éthique et la déontologie du métier. Il mesure concrètement et de manière observable la valeur ajoutée de la supervision dans l'évolution de sa pratique.

Nathael Moreau

Ce qui guide principalement sa pratique en supervisons collective et individuelle est l'objectif qu'elle poursuit, à savoir aider le coach à prendre de la hauteur sur ses actions, interroger pour transformer sa pratique, gagner en confiance, en aisance et en professionnalisme dans ses accompagnements, contribuer à s'éloigner du risque de « toute puissance » dans l'exercice du métier de coach.

La supervision implique la présence en « méta-position » d'un professionnel qui va en quelque sorte déplacer les points de vue sur une question, une situation afin d'ouvrir à la compréhension, au sens et à la polysémie d'un même fait. Son attention est orientée conjointement sur la situation exposée et sur « l'exposant ». Il peut ainsi autant questionner le cas que le coach ; interroger sa posture, son rôle, ce qui se joue dans la relation coach-coaché.

La supervision garantit tant au coach qu'au coaché le rôle de tiers dans la relation de coaching. Cette relation permet d'identifier ses limites de coach mais aussi ses talents spécifiques.

Supervision individuelle ou pour maximum 2 personnes

Un engagement peut être pris pour une seule séance.

Le choix du superviseur se fait parmi les superviseurs ci-dessus ou via l'annuaire des superviseurs que vous trouverez sur le site www.centre-international-coach.com dans la rubrique : « L'annuaire - Des superviseurs ».

Coût de la supervision individuelle :

Le prix d'une séance est à définir avec chaque superviseur.

